

Structure Porteuse :

Intitulé de l'Action :

CHARGES	MONTANT (1)	PRODUITS	MONTANT (1)
60 - Achat	- €	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	- €
Prestations de services		Participation des usagers	
Achats matières et de fournitures			
Autres fournitures			
		74- Subventions d'exploitation (2)	- €
61 - Services extérieurs	- €	État : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Locations		-	
Entretien et réparation		Établissements publics d'État (préciser) :	- €
Assurance		- CGET / contrat de ville	
Documentation		- Agence de services et de paiement	
		Région(s) :	
		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs	- €	Agglo de Brive / Contrat de Ville:	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		-	
Publicité, publication		Commune(s) :	
Déplacements, missions		-	
Services bancaires, autres		Organismes sociaux (à détailler) :	
		-	
63 - Impôts et taxes	- €	Fonds européens :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		Aides privées	
		-	
64- Charges de personnel	- €		
Rémunération des personnels,			
Charges sociales			
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements		78 - Ressources non utilisées d'exercices antérieurs	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
Total des charges indirectes	- €		
TOTAL GENERAL DES CHARGES	- €	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	- €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	- €	87 - Contributions volontaires en nature (3)	- €
Bénévolat		Bénévolat	
Prestations en nature		Prestations en nature	
Dons en nature		Dons en nature	
TOTAL GENERAL DES CHARGES	- €	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	- €
IMPORTANT : LE TOTAL DES CHARGES DOIT ETRE EGAL AU TOTAL DES PRODUITS			

(1) Ne pas indiquer les centimes d'euros

L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

Les contributions volontaires en nature doivent impérativement être équilibrées en dépenses et en recettes